

L'AGRICULTURE DU BASSIN DU SEBOU

LES CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES ET LEUR GÉOGRAPHIE

PAR HUBERT BÉGUIN

En 1963, le Gouvernement Marocain a demandé l'assistance des Nations Unies pour l'aider à étudier les problèmes posés par le développement économique d'une des plus importantes régions du pays, le bassin du Sebou.

La F.A.O. a mis à la disposition du Gouvernement, grâce aux crédits octroyés par le Fonds Spécial des Nations Unies, une équipe d'experts internationaux interdisciplinaire chargée d'effectuer cette étude.

Les travaux du Projet Sebou doivent encore se poursuivre jusqu'en septembre 1967.

Nous pensons utile de faire connaître à nos lecteurs certaines études effectuées par des membres du Projet. Celle que nous publions aujourd'hui est due à M. Hubert BÉGUIN, responsable des études économiques du Projet. Elle constitue une introduction générale aux problèmes agricoles posés dans le cadre du bassin du Sebou.

Nous espérons, dans nos prochains numéros, la faire suivre d'études complémentaires sur les structures agraires et les modes de faire-valoir.

INTRODUCTION

I. Le bassin du Sebou

La région du Sebou trouve le principe de son existence et de son unité dans son appartenance à un même bassin fluvial : celui du fleuve Sebou, dans le Maroc du Nord-Ouest.

Mais elle s'individualise encore assez bien par rapport au reste du Maroc par un autre trait : elle comprend la seule zone couvrant une étendue importante où la pluviométrie est comprise entre 500 et 600 millimètres.

Dans sa moitié orientale, le bassin se détache assez clairement des zones voisines. En effet, il est limité par deux chaînes montagneuses à

forte pluviosité, le Rif et le Moyen-Atlas, qui le séparent de régions beaucoup plus sèches comme le versant méditerranéen du Rif et le bassin de la Moulouya. Cette différence d'humidité marque le paysage dans nombre de ces éléments. Par conséquent, si l'on excepte une bande montagnarde de transition, les limites orientales de la région du Sebou trouvent aussi leur justification dans d'autres domaines que l'hydrographie.

En revanche, les limites de la région dans sa moitié occidentale ne s'affirment guère dans le paysage. Aucune discontinuité importante ne vient rompre l'étalement des plaines et plateaux atlantiques de Tanger au Haut-Atlas. Sauf cependant la plaine du Rharb qui est inséparable de l'amont du bassin et dont l'originalité tranche sur les paysages voisins. Mais les limites de la région entre Souk-el-Arba et Chaouen comme entre Kénitra et Khénifra, ne trouvent leur justification que dans l'hydrographie.

La diversité du milieu naturel du bassin du Sebou est grande. Elle s'accompagne d'une variété tout aussi importante des paysages agricoles. Cette hétérogénéité a conduit à diviser le bassin en 6 régions agricoles dont les unes sont entièrement comprises dans les limites du bassin et dont les autres en débordent plus ou moins largement.

Le bassin du Sebou couvre 40 000 km², soit environ le dixième du territoire marocain. Il porte plus du cinquième de la population du Maroc. Il n'est donc pas étonnant que l'hétérogénéité géographique du bassin soit très grande. En effet, on y trouve des plaines basses comme celle du Rharb et des sommets de plus de 3 000 m d'altitude, en passant par des dunes côtières, régions de collines, des étendues de hauts plateaux. Ces régions ne sont pas seulement différentes dans leur configuration géographique actuelle mais encore par les potentialités qu'elles recèlent. Aussi certaines zones paraissent-elles susceptibles d'une mise en valeur plus poussée que d'autres : ce sont le Rharb et la région de Meknès-Fès.

La vaste étendue et l'hétérogénéité du bassin du Sebou, conduisent à le diviser en quelques grandes régions. Le temps et les moyens dévolus à cette étude étant limités, il ne faut cependant pas procéder à un découpage régional trop détaillé. L'ensemble du bassin a été divisé en six régions d'étendue comparable.

On peut imaginer et justifier autant de découpages régionaux que l'on voudra. L'essentiel est de bien spécifier les caractéristiques sur lesquelles s'appuiera ce découpage. A cet égard, les critères qui sont à la base de délimitations régionales adoptées dans le bassin du Sebou sont les suivants.

Les zones du Rharb et de Meknès-Fès sont principalement caractérisées par leur morphologie et par les caractéristiques pédologiques, hydrologiques et autres qui, très généralement, sont liées au relief. Ce sont donc

principalement les caractéristiques du milieu naturel qui constituent les critères de la délimitation. Mais la structure de la production agricole reflète dans une certaine mesure les conditions du milieu naturel. Par conséquent, elle peut, elle aussi servir d'indicateur en matière de régionalisation. De plus, elle révèle un état de fait qui, même s'il était peu lié au milieu naturel, confère à une région sa personnalité propre. Dans l'optique du développement agricole, cette personnalité régionale constitue la base de départ à partir de laquelle devront s'opérer les transformations ultérieures. Ainsi la présence en 1960 d'entreprises agricoles européennes, ou l'importance de l'arboriculture, contribue à définir une région au même titre et parfois mieux que les traits du milieu naturel.

Par conséquent, le découpage régional du bassin du Sebou repose aussi bien sur les caractères structurels de la production agricole que sur les éléments du milieu naturel.

Toute action de développement devra s'appuyer sur des structures administratives. C'est pourquoi il convient de tenir compte de la division du territoire marocain en communes. Les limites de ces communes ne coïncident pas avec les limites que l'on voudrait fixer aux régions qui composent le bassin du Sebou. Néanmoins, en vue de l'application pratique du projet de développement qui sera élaboré, les limites communales ont été adoptées aussi bien pour la délimitation du bassin du Sebou que pour sa division en six régions.

Cette décision implique parfois des choix difficiles et même un certain arbitraire. En ce qui concerne le Rharb et la région de Meknès-Fès, on a préféré déborder les limites naturelles, même largement, plutôt que de négliger une partie de la région au profit d'une autre région. Cette option conduit à inclure la totalité de la région naturelle dans les limites communales de cette même région. En revanche, elle conduit à y inclure aussi de petites portions de territoire présentant d'autres caractéristiques.

Le bassin du Sebou compte 147 communes rurales et 19 communes urbaines. Les caractéristiques de la production agricole ont été calculées commune par commune et portées sur différentes cartes. Les principales cartes considérées aux fins de définir le tracé des limites régionales sont celles qui font voir la répartition géographique des caractéristiques suivantes. En superficie : la part des cultures arbustives dans la superficie cultivée, la part des céréales dans les cultures annuelles, la part des agrumes et de la vigne dans les cultures arbustives ; la part des bovins, celle des ovins, celle des caprins, dans le nombre d'animaux d'élevage ; la superficie cultivée par foyer ; la densité de la population rurale. En valeur : les parts respectives des cultures annuelles, des cultures arbustives et de l'élevage dans le produit agricole brut ; la part des céréales, des agrumes,

des vignes, dans le même produit ; la part de l'agriculture européenne dans le même produit ; les rendements à l'hectare des céréales, des cultures annuelles, des cultures arbustives. La valeur de la production agricole par habitant.

Finalement, le bassin du Sebou a été divisé en six régions dont voici les noms et le nombre de communes rurales incluses :

- Rharb, 20 communes rurales ;
- Plateau de Meknès-Fès, 15 communes rurales ;
- Pays Zemmour, 14 communes rurales ;
- Pré-Rif, 36 communes rurales ;
- Rif, 39 communes rurales ;
- Moyen-Atlas et plateau central, 23 communes rurales.

Le Rharb se caractérise avant tout par son relief de plaine très uniforme. La relative richesse de son sol a permis l'installation d'une agriculture moderne importante pratiquant sur une grande échelle l'agrumiculture. Les rendements des cultures annuelles sont assez élevés.

Il se situe entièrement dans le bassin du Sebou.

Afin de ne pas amputer la région d'une partie de la plaine ni de la plaine alluviale du Bas-Ouerrha, les communes suivantes ont été rattachées au Rharb bien qu'une partie parfois très importante de leur territoire soit en collines : Had-Kourt, Khénichet, Jorf El Mellah, Had Des Tekna. Dans ces communes, la part de la plaine est suffisamment importante (économiquement plus que géographiquement) pour infléchir la structure de la production agricole de l'ensemble de la commune vers des caractéristiques propres au Rharb. Ce qui n'est pas le cas de la commune de Zegota qui, par conséquent, a été exclue.

La région de Meknès-Fès est un plateau assez uniforme s'étendant au pied du Moyen-Atlas. Les céréales et la vigne dominent une agriculture à rendements assez élevés, encore en grande partie aux mains d'étrangers en 1960.

Cette région est entièrement comprise dans le bassin du Sebou.

A nouveau, le souci de couvrir la quasi totalité du plateau a fait inclure dans la région un certain nombre de communes dont une partie du territoire est cependant faite de collines pré-rifaines ou de hautes terres du Moyen-Atlas. Ce sont : Sebt Jajouh, Agouraï, El Hajeb, Sidi Harazem, Sebaa Rouadi. La commune d'Aïn Jemaa ne fait pas partie du plateau. Elle a cependant été comprise dans la région en raison de ses caractéristiques agricoles bien plus semblables à celles de Meknès qu'à celles du Pré-Rif ou du Pays Zemmour.

Le Pays Zemmour pratique sur sol plus pauvre une agriculture aux caractéristiques moyennes par rapport à l'ensemble du bassin.

Seule une partie du Pays Zemmour appartient au bassin du Sebou.

Limitée au Nord par le Rharb et à l'Est par le plateau de Meknès-Fès, la délimitation du Pays Zemmour ne pose guère de difficultés. Cependant, la commune de Boukchmir pourrait aussi bien être rattachée au Moyen-Atlas.

Le Pré-Rif, sur terres très souvent marneuses, est le pays des céréales et de l'olivier.

Il est presque entièrement situé dans le bassin du Sebou.

Limité déjà par le Rif, le Rharb et le plateau de Meknès-Fès, le Pré-Rif ne peut plus guère l'être encore que par le Moyen-Atlas. Et de ce côté, c'est avant tout le relief et la modification lithologique qui l'accompagne, qui seront pris comme critères. Vers Taza, la limite est peu contestable. Elle l'est davantage au débouché du Sebou dans le Pré-Rif. Les communes de Ras Tebouda et de Oulad Ayad constituent une région particulière qui, par certaines caractéristiques, se rapproche de la région de Tahala et Sebt Sehrouchen.

Le Rif est la plus pauvre et la plus nettement individualisée des régions du Sebou. Peu de superficies cultivées par foyer, beaucoup d'arboriculture, de cultures annuelles non céréalières, des chèvres.

Le Rif déborde très largement les limites du bassin du Sebou.

La limite Sud du Rif est assez nettement marquée dans le relief et dans la lithologie (forte diminution des marnes caractéristiques du Pré-Rif). Elle l'est tout autant dans la structure de la production agricole. A cet égard, les cartes les plus suggestives sont : superficie en arbres fruitiers, superficie cultivée par foyer, présence de la chèvre, part de céréale dans le produit agricole. La structure de la production agricole et les caractéristiques du milieu naturel convergent pour valider la limite du Rif telle qu'elle a été choisie. Si les communes de Boured, Arba Beni Ftah et Bab El Mrouj présentent assez souvent des traits moins rifains, c'est qu'une bonne partie de leur territoire s'étend sur le bassin plus sec de la Moulouya. Quant à Taounate et Aïn Mediouna, ils sont en partie sur le Pré-Rif.

Le Moyen-Atlas élève le mouton sur ses vastes étendues sèches. Il groupe des zones parfois sensiblement différentes les unes des autres.

Il se prolonge encore au-delà du bassin du Sebou.

Toutes les données contenues dans cette note se rapportent à l'année 1960 qui est l'année moyenne la plus récente. Depuis 1960, aucun changement de structure important n'est intervenu. Il convient cependant de noter l'apparition de la culture de la betterave dans le Rharb où elle représente environ 6 % de la production agricole.

Dans le bassin du Sebou, la population totale se monte à 2,5 millions d'habitants soit 21,5 % de la population marocaine. Cette population se décompose en population rurale et population urbaine dans des proportions à peu près pareilles à celles de l'ensemble du pays, à savoir 73 % pour la population rurale et 27 % pour la population urbaine. Il y a 50 000 étrangers dans le bassin du Sebou, soit 13 % du nombre total d'étrangers vivant au Maroc.

On peut estimer le produit régional du bassin du Sebou à environ 1 100 millions de DH ce qui représente 14 % du produit national marocain.

L'agriculture marocaine contribue pour 1/3 environ au produit national marocain. Dans le bassin du Sebou, la part de l'agriculture dans le produit régional se monte à 44 %, faisant ainsi du bassin du Sebou une région plus agricole que l'ensemble du Maroc.

D'autre part, la valeur brute de la production agricole du Sebou représente le 1/4 de cette même valeur pour l'ensemble du Maroc. En ce qui concerne le produit brut des cultures arbustives, le Sebou représente la moitié du Maroc.

La population rurale augmente à un rythme probablement nettement supérieur à 2,5 % l'an. La superficie cultivable de qualité suffisante encore disponible, diminue considérablement et il est peu probable que l'on puisse encore beaucoup compter sur un accroissement des superficies cultivées dans l'avenir.

En effet, dans le cadre de la technique agricole actuellement pratiquée en agriculture traditionnelle, il semble que l'on se trouve dans une situation voisine du point de densité de population maximum. Là où cette densité maximum est atteinte ou dépassée, les jachères diminuent.

Dans le cadre des structures agraires actuelles, l'instauration du nouvel impôt sur la propriété renforce cette tendance à la réduction des jachères. En effet, le nouvel impôt frappe non plus l'exploitant sur sa production mais bien le propriétaire sur l'ensemble des terres qu'il possède, jachères comprises. Aussi le propriétaire a-t-il parfois tendance à réduire ses jachères afin d'accroître ses ressources. La réduction des jachères entraîne une baisse des rendements. L'agriculture actuelle approche donc dangereusement un point critique qu'elle ne dépassera qu'en se détériorant ou

en se transformant. Elle exige donc une intervention aussi rapide qu'efficace. Les exigences du développement ne font que renforcer l'urgence et l'ampleur de cette intervention.

2. Les incertitudes

Les évaluations de *superficies* et de *rendements* reposent essentiellement sur les statistiques du Services des Impôts Ruraux (Tertib). La force du Tertib est de nous documenter sur l'agriculture avec tous les détails souhaitables. Sa faiblesse est d'être à base fiscale ; c'est-à-dire de fournir des données qui reposent sur des déclarations très probablement sous-estimées. Quelle est l'importance de cette sous-estimation : c'est une première incertitude. Sur la base de contrôles partiels effectués par le Service des Impôts Ruraux, nous avons augmenté de 15 % les données du Tertib. Il est presque certain que cette correction n'est sûrement pas excessive. Mais il n'est pas certain qu'elle soit suffisante.

Les prix et *valeurs* attribués aux diverses productions sont une autre source d'incertitude. Notamment, il n'a pas été tenu compte des différences régionales qui peuvent se manifester quant aux prix payés au producteur. Mais la principale difficulté a sans doute été de donner une valeur annuelle de la production au cheptel. C'est peut-être sur ce dernier point que nos évaluations sont les moins bonnes. Les valeurs suivantes ont été retenues pour le produit brut annuel par tête :

chameau	30 DH	porcs	100 DH
jument	40 DH	mouton	30 DH
âne	5 DH	chèvres	20 DH
bovins	120 DH		

Le Tertib ne parle pas du petit élevage : volailles, lapins, etc. Il a donc fallu en évaluer le produit annuel. On a retenu 70 DH par famille.

Dans l'ensemble, on peut cependant considérer que les évaluations concernant le produit agricole sont assez proches de la réalité. Si elles s'en écartent, c'est probablement davantage par sous-évaluation que par sur-évaluation. Il est cependant possible qu'une erreur plus importante s'attache à des évaluations partielles, notamment, en ce qui concerne l'élevage et aussi certains autres produits d'importance mineure.

De toute manière, les chiffres cités dans cette note devront être considérés comme des ordres de grandeur plutôt que comme des données très précises.

Les chiffres cités sont toujours des *moyennes* portant sur un certain nombre d'exploitations. Par conséquent, ils auront ni plus ni moins la signification de toutes les moyennes. C'est-à-dire qu'ils expriment parfaitement la situation au niveau global mais n'indiquent rien quant à la dispersion des unités qui composent l'univers, autour de la moyenne. Aussi, dans toute la mesure du possible nous nous sommes efforcés de décomposer l'univers en ses parties composantes. Nous l'avons fait en distinguant d'une part des régions géographiques, et d'autre part en distinguant trois grandes catégories d'exploitants (traditionnel, marocain moderne, étranger).

Les *superficies* couvertes par les cultures annuelles et les superficies en arbres fruitiers forment la *superficie cultivée*. En ajoutant les jachères à la superficie cultivée on obtient une étendue qui, faute de mieux, sera appelée *superficie culturale*. Superficie culturale et parcours forment la *superficie agricole* ; peut-être cette définition est-elle légèrement restrictive puisqu'elle exclut la forêt et quelques autres terres d'où le bétail tire une partie de sa subsistance. Outre la superficie agricole, la superficie totale comprend encore des forêts et un reste formé par les douars, les oueds, les routes, les souks, etc.

La production. La production s'entend en termes physiques : tonnes, quintaux, etc.

Les prix. Il s'agit des prix payés aux producteurs.

Le produit. Le produit s'entend en termes monétaires, en valeurs. La valeur du produit est la production multipliée par le prix unitaire.

Le produit brut est la valeur de la production annuelle, commercialisée ou consommée par le producteur.

La valeur ajoutée nette est égale au produit brut moins les achats et les amortissements. Ces achats se font à l'agriculture (semences, pépinières, nourriture des animaux) et à d'autres secteurs (engrais, carburants, services, produits phytopharmaceutiques).

Le revenu agricole net de l'agriculteur est la valeur ajoutée nette dont on déduit l'impôt, le loyer de la terre et du cheptel, les frais de main-d'œuvre payés, mais à laquelle on ajoute les salaires perçus pour prestations agricoles.

Les catégories d'exploitants. Il existe une très grande variété parmi les exploitants. Au niveau de la comptabilité globale, on a retenu les agriculteurs traditionnels, les agriculteurs modernes marocains, les agriculteurs modernes étrangers. Ce sont les trois catégories reconnues et définies par le Tertib. On emploiera aussi, à leur propos, l'expression de *secteur agricole*.

I. TRAITS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE

1. L'occupation de l'espace

a. *L'agriculture dans le paysage.*

On peut décomposer la superficie totale du bassin du Sebou en quatre grandes catégories. La superficie culturale qui comporte la superficie cultivée et les jachères forment environ 45 % de la superficie totale. Les forêts couvrent le 1/4 de cette superficie totale. Les parcours en occupent un autre 1/4. Enfin, les 5 % restant sont occupés par l'habitat, les routes, les souks, les rivières, les merjas, etc. Ensemble, la superficie culturale et les parcours forment la superficie agricole qui occupe donc environ 70 % du territoire.

Bien entendu, des différences régionales existent dans la répartition de la superficie totale en ces quatre grandes catégories. Ainsi, dans les régions montagneuses du Rif et du Moyen-Atlas, la superficie cultivée n'atteint pas le 1/4 de la superficie totale. Au contraire, elle dépasse 60 % de cette même superficie dans les régions où la densité de la population est plus élevée, comme le Rharb, la région de Meknès-Fès, le Pré-Rif.

Quant à la forêt, elle se trouve pour moitié dans le Moyen-Atlas. L'autre moitié se répartissant entre le Rif, la forêt de la Mamora, les plantations d'eucalyptus du Rharb.

Le tableau ci-dessous montre quelle est la répartition de la superficie totale selon les quatre grandes catégories dont question ci-dessus. Il convient de ne considérer ces chiffres que comme des ordres de grandeur approximatifs.

Les jachères couvrent un espace qui peut être évalué à environ 1/4 de la superficie culturale. Les variations régionales de cette estimation peuvent être assez importantes. En effet, les jachères n'occuperaient que 20 % ou légèrement plus dans le Rharb, le plateau de Meknès-Fès, le Pré-Rif et le Rif. Dans le pays Zemmour elles couvriraient le 1/3 de la superficie culturale. Dans le Moyen-Atlas cette proportion approche de la moitié.

Il est intéressant de tenter d'évaluer la superficie dont disposent les bovins, les ovins et les caprins. Outre les parcours et les jachères, les troupeaux disposent aussi d'une partie de la forêt. Ensuite il faut encore ajouter une superficie qui correspond au pacage sur les chaumes pendant une partie de l'année. Enfin, une partie des superficies en routes, oueds, merjas, etc. doit être ajoutée également. Au total, on arrive à une estimation d'environ 2 700 000 ha. Les troupeaux parcourent donc une proportion très importante de la superficie totale.

Utilisation du sol					
SEBOU 1960	Superficie cultivée et jachères	Parcours	Forêts	Habitat, oueds, routes, etc.	Superficie totale
(en milliers d'ha)					
Rharb	407	66	130	52	655
Meknès-Fès ...	248	89	65	15	417
Zemmour	192	42	130	24	388
Pré-Rif	493	212	5	26	736
Rif	155	353	170	25	703
Moyen-Atlas ..	261	331	530	30	1 152
Sebou	1 756	1 093	1 030	172	4 051
(en %)					
Rharb	62	10	20	8	100
Meknès-Fès ...	60	21	15	4	100
Zemmour	50	11	33	6	100
Pré-Rif	67	29	1	3	100
Rif	22	50	24	4	100
Moyen-Atlas ..	23	29	46	2	100
Sebou	43	27	26	4	100

b. *La superficie cultivée.*

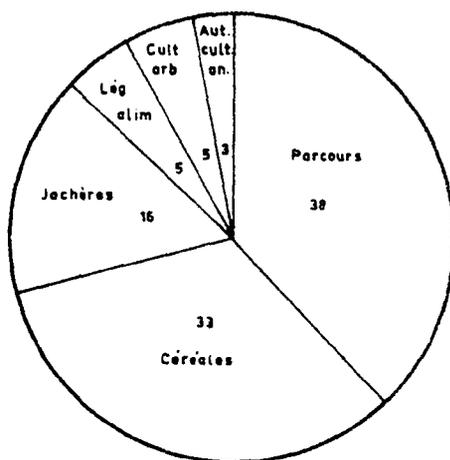
Un fait domine la structure de la superficie cultivée : le caractère prépondérant des céréales. En effet, l'ensemble des céréales couvre 70 % de la superficie cultivée. Viennent ensuite les légumineuses alimentaires qui couvrent 11 % de cette superficie cultivée. L'ensemble des cultures annuelles occupe 90 % de la superficie cultivée. Quant aux arbres fruitiers, ils occupent les 10 % restant.

Ainsi, le paysage agricole du bassin du Sebou est dominé par les parcours et par les céréales avec près d'un million d'ha chacun. Ce qui reste du paysage cultivé (qui couvre au total 1 300 000 ha) après décompte des céréales, est partagé à parts approximativement pareilles entre les légumineuses alimentaires, l'ensemble des autres cultures annuelles, les cultures arbustives. Peut-être la marque réelle de l'arbre fruitier dans le paysage est-elle légèrement plus importante que ces chiffres ne le font

apparaître. En effet, la densité des arbres à l'ha est, dans certaines régions, très inférieure à celle que nous avons convenu d'adopter pour l'ensemble du bassin du Sebou (100 pieds à l'hectare).

La structure de la superficie cultivée n'est que la marque spatiale de l'agriculture dans le paysage. La structure du produit agricole sera toute différente, car la productivité de la surface varie avec la plante cultivée, la nature du milieu écologique, la technique agricole utilisée.

STRUCTURE DE LA SUPERFICIE AGRICOLE



2. La production agricole

La masse de la production agricole du bassin du Sebou par rapport au Maroc est loin d'être négligeable. En effet, le bassin du Sebou fournit la moitié de la production marocaine d'agrumes, de produits de la vigne, d'olives ; 30 % du blé dur ; près du quart du blé tendre et des produits de l'élevage ; plus du 1/5 de l'ensemble des céréales.

Le tableau ci-dessous rassemble quelques données concernant la production agricole brute des principaux produits.

Ce tableau montre qu'en moyenne, un ménage d'agriculteurs produit 16 quintaux de céréales dont près de la moitié en blé dur, plus de 2 quintaux de légumineuses alimentaires, environ 100 kg de viande et 360 litres de lait.

On peut envisager cette production avec l'optique alimentaire : capacité de la région du Sebou à nourrir ses ruraux et ses urbains. La production rapportée au nombre total d'habitants ruraux et urbains montre que l'agriculture du bassin du Sebou peut fournir journalièrement à chacun :

Production brute de quelques produits				
SEBOU 1960	Production brute	Production brute par exploitant	Production brute par habitant	Production brute par habitant et par jour
Blé dur	2 430 t	7 q	100 kg	270 g
Blé tendre	656 t	2 q	25 kg	70 g
Orge	1 375 t	4 q	50 kg	150 g
Céréales	5 380 t	16 q	215 kg	600 g
Légumin. alim. .	800 t	2,4 q	30 kg	90 g
Viande	36 000 t	108 kg	15 kg	40 g
Lait	120 106 l	360 l	50 l	0,1 l

600 gr de céréales, 90 gr de légumineuses alimentaires, 40 gr de viande
1 dl de lait.

3. Le produit agricole

a. Le produit agricole global.

L'attribution d'une valeur monétaire à la production agricole conduit à l'estimation du produit agricole brut. Pour l'ensemble du bassin du Sebou ce produit agricole brut est estimé à 585 millions de DH. En soustrayant de cette somme le montant des achats et des amortissements, on obtient la valeur ajoutée nette de l'agriculture : 482 millions de DH.

Désignons par l'expression « moyens » l'ensemble des achats et des amortissements effectués par l'agriculture. Dès lors, on constate que l'importance des moyens mis en œuvre pour obtenir la production agricole sont relativement faibles puisqu'ils ne forment que 18 % de la valeur brute de la production agricole. Puisqu'il n'utilise, en moyenne, qu'environ 300 DH pour des achats et des amortissements, il n'est pas étonnant de constater que l'agriculteur n'obtient qu'environ 1 750 DH de produit brut. Dans ce type d'agriculture, le gros du chiffre d'affaires est constitué par de la valeur ajoutée.

Pour passer de la valeur ajoutée nette au revenu net des agriculteurs, il reste à déduire l'impôt, les salaires nets versés, le loyer, les intérêts et les dividendes payés. Le revenu net des agriculteurs peut ainsi être évalué à 391 millions de DH, soit plus de 1 000 DH par agriculteur.

Il y a peu de différence dans le rapport valeur ajoutée nette/produit brut, selon les différentes cultures. Par conséquent, la *structure* du produit agricole brut ne diffère pas beaucoup de la *structure* de la valeur ajoutée nette de l'agriculture. C'est pourquoi il suffira d'analyser la structure de la valeur ajoutée nette.

b. *La structure du produit agricole.*

Rappelons que les trois principales composantes de l'activité agricole sont : les cultures annuelles, les cultures arbustives, l'élevage. De ces trois activités, c'est *l'élevage qui apparaît comme la plus importante* au point de vue masse de la valeur ajoutée nette. En effet, le produit de l'élevage constitue 42 % de la valeur ajoutée nette en agriculture. Les cultures annuelles suivent avec 34 % du total. Les cultures arbustives forment 24 % de cette même valeur ajoutée nette.

La masse que représente l'élevage avec sa valeur ajoutée de 200 millions de DH et ses 4 millions d'animaux, est sans doute la première caractéristique agricole du bassin du Sebou. Elle permet d'affirmer que *toute intervention de caractère global en milieu rural ne pourra réussir qu'en accordant une attention toute particulière à cette activité.*

Elle permet aussi d'affirmer qu'à côté du capital-terre existe encore un capital-cheptel dont l'importance actuelle comme moyen de production est comparable à celle de la terre cultivée.

Malgré leur place considérable dans le paysage agricole (40 % de la superficie agricole, 67 % de la superficie culturale, 90 % de la superficie cultivée), les cultures annuelles ne constituent que 1/3 de la valeur ajoutée nette en agriculture. Le poids considérable des semences dans une agriculture peu intensive contribue à faire en sorte que les cultures annuelles n'occupent pas plus de place dans le total ; car, en valeur brute, les cultures annuelles contribuent pour 40 % à la valeur de la production.

Quant aux *cultures arbustives*, leur rendement monétaire élevé leur permet de *contribuer pour près de 1/4 à la valeur ajoutée nette alors qu'elles n'occupent que 10 % de la superficie cultivée.*

Un examen plus détaillé montre que, parmi les cultures annuelles, les *céréales* occupent les 3/4 du total. Ainsi, cette culture qui *occupe 72 % de la superficie cultivée ne contribue que pour un bon quart à la valeur ajoutée nette de l'agriculture.*

Les produits de la culture fruitière et des céréales sont donc du même ordre de grandeur. Parmi les arbres fruitiers, les agrumes et les vignes, ensemble, constituent presque les 3/4 du produit net, soit environ 18 % du total de la valeur ajoutée nette en agriculture.

Les bovins, ovins et caprins apportent 85 % du produit de l'élevage. Le reste est constitué par le petit élevage (volailles, lapins, etc.) et par l'élevage des animaux de trait et de bât.

4. L'agriculteur, son espace, son produit

Dans le bassin du Sebou, l'exploitation agricole dispose en moyenne de 8,6 ha en superficie agricole. De cette superficie, 4 ha sont cultivés, 1,3 ha sont en jachères, et 3,3 ha en parcours. Cette exploitation, à laquelle il faut ajouter le bénéfice du parcours en forêt, permet de dégager un produit brut de 1 750 DH et une valeur ajoutée nette de 1 450 DH. Pour obtenir cette production, l'exploitation exige environ 200 jours de travail par an.

La valeur ajoutée nette des cultures annuelles et arbustives est de 210 DH par ha cultivé. Ce rendement est obtenu en consacrant annuellement 37 journées de travail par hectare. Ce qui valorise la journée de travail en cultures annuelles et arbustives à 5,7 DH.

En tenant compte de l'élevage, la valorisation de la journée de travail en agriculture est de 7 DH.

Telle qu'elle se pratique actuellement, l'agriculture du bassin du Sebou dispose donc de *peu de superficie* par exploitant. Elle utilise *peu de moyens*. Elle obtient une valeur brute et une valeur ajoutée nette faible. Elle ne nécessite pas le plein emploi de la force de travail de l'exploitant.

La productivité du travail agricole est cependant très supérieure au salaire journalier minimum assuré dans la campagne. Mais cet avantage apparent s'évanouit car cette productivité n'intervient que pendant une fraction seulement des jours ouvrables d'une année.

II. LES GRANDES CATÉGORIES D'EXPLOITANTS

Tout ce qui vient d'être dit concernant l'agriculture du bassin du Sebou résulte de l'inter-action d'une gamme extrêmement variée d'exploitations. De cette diversité, *une distinction fondamentale émerge*. C'est celle qui distingue *l'agriculture traditionnelle, l'agriculture marocaine moderne, l'agriculture étrangère moderne*.

En effet, ces trois catégories heureusement distinguées par le Service des Impôts Ruraux, sont très différentes les unes des autres. Sans doute trouve-t-on au sein de chacune d'elles des écarts également très sensibles. Cependant, ces différences internes concernent surtout des niveaux distincts au sein d'un même type. Alors que la distinction entre les trois grandes catégories d'exploitants sépare trois types d'agriculture foncièrement dissemblables.

Bien entendu, des formes de passage existent de l'une à l'autre. Mais elles n'altèrent guère les caractéristiques spécifiques de chacune de ces trois grandes catégories d'exploitants. C'est entre ces trois catégories que s'observent les principales différences de la structure de la production agricole, ainsi que des techniques utilisées et des résultats obtenus.

I. Leur importance respective

Voyons d'abord comment les principales grandeurs qui caractérisent l'agriculture du bassin du Sebou se répartissent entre les trois catégories d'exploitants.

a. Les superficies.

Le secteur traditionnel dispose de 88 % de la superficie agricole. Ce même secteur exploite 80 % de la superficie cultivée. Le secteur étranger en exploite 16 %, laissant les 4 % restant à l'agriculture marocaine moderne.

Cette dominance du secteur traditionnel se retrouve dans des proportions analogues en ce qui concerne les superficies en céréales, en légumineuses alimentaires, en cultures annuelles en général.

Les superficies selon les secteurs (en %)					
SEBOU 1960	Céréales	Légumin. aliment.	Cultures annuelles	Cultures arbustives	Superficie cultivée
Traditionnel	83	77	82	55	80
Marocain moderne	4	6	4	3	4
Etranger	13	17	14	42	16
Total	100	100	100	100	100

En ce qui concerne les superficies en arbres fruitiers, le secteur traditionnel est beaucoup moins bien représenté avec 55 % seulement des arbres contre 42 % à l'agriculture étrangère et 3 % à l'agriculture marocaine moderne.

En revanche, la catégorie traditionnelle détient 98 % des animaux. L'élevage est donc virtuellement aux mains du secteur traditionnel dans sa quasi-totalité, tant en ce qui concerne le nombre d'animaux qu'en ce qui concerne la valeur ajoutée nette. Il en va de même des superficies de parcours.

b. Les valeurs.

Les écarts de rendement à l'hectare (en valeur) entre les trois catégories d'exploitants, font que la répartition, entre eux, de la valeur ajoutée nette de l'agriculture, est quelque peu distincte de celle des superficies.

Le produit net selon les secteurs (en %)				
SEBOU 1960	Cultures annuelles	Cultures arbustives	Elevage	Total agricole
Traditionnel	73	30	99	74
Marocain moderne	5	3	—	2
Etranger	22	67	1	24
Total	100	100	100	100

En effet, le secteur étranger qui dispose de 16 % de la superficie cultivée, produit 24 % de la valeur ajoutée nette. L'agriculture traditionnelle constitue 74 % de la valeur ajoutée nette et l'agriculture marocaine moderne un peu plus de 2 %.

Cette répartition se maintient dans des proportions presque semblables en ce qui concerne les cultures annuelles. Mais la répartition des cultures arbustives est toute différente. Cette fois, le secteur étranger domine très nettement en produisant les 2/3 de la valeur ajoutée nette. Le secteur traditionnel en fournit 30 % et le secteur marocain moderne 3 %.

Dans l'ensemble, le secteur marocain moderne occupe donc une faible place. Si on en fait abstraction, la répartition de la valeur ajoutée nette entre les deux autres secteurs se fait donc dans la proportion de 3/4 au

secteur traditionnel et 1/4 au secteur étranger en ce qui concerne la valeur ajoutée nette totale et celle des cultures annuelles. Cette proportion est considérablement modifiée en ce qui concerne les cultures arbustives où le secteur étranger domine avec les 2/3. En ce qui concerne l'élevage le déséquilibre est encore plus grand puisqu'il est presque entièrement aux mains du secteur traditionnel.

c. Les moyens.

Les moyens utilisés (achats et amortissements) pour obtenir cette production sont surtout employés par le secteur moderne de l'agriculture. En effet, le secteur traditionnel avec 80 % de la superficie et 68 % du produit agricole brut, n'utilise que 40 % de l'ensemble des moyens employés par l'agriculture du bassin du Sebou.

2. Les différences de structure

a. Les superficies.

L'agriculteur traditionnel dispose de l'équivalent de 8 ha de terre pâturable (parcours, forêts, jachères, chaume) dont plus de 3 ha de parcours. Le reste de ce dont il dispose est sa superficie cultivée.

L'agriculteur traditionnel consacre 76 % de sa superficie cultivée aux céréales, 11 % aux légumineuses alimentaires, 6 % aux autres cultures annuelles, et 7 % aux cultures arbustives.

L'agriculteur marocain moderne répartit ses cultures d'une manière analogue.

Structure des superficies					
SEBOU 1960	Céréales	Légumin. aliment.	Toutes cultures annuelles	Cultures arbustives	Superficie cultivée
Traditionnel	76	11	93	7	100
Marocain moderne	71	16	93	7	100
Etranger	56	11	74	26	100
Total	72	11	90	10	100

Structure du produit net				
SEBOU 1960	Cultures annuelles	Cultures arbustives	Elevage	Total
Traditionnel	34	10	56	100
Marocain moderne	68	23	9	100
Etranger	31	67	2	100
Total	34	24	42	100

L'agriculteur étranger, en revanche, consacre 26 % de la superficie cultivée à des arbres fruitiers. Les céréales n'occupent qu'un peu plus de la moitié de la superficie cultivée : 56 %.

En ce qui concerne l'affectation de la superficie cultivée, l'agriculture traditionnelle et l'agriculture marocaine moderne se ressemblent. Seule l'agriculture étrangère se distingue par une caractéristique importante : elle quadruple la place réservée à l'arbre fruitier.

b. Les valeurs.

Mais toute la différence entre les trois grandes catégories d'exploitation apparaît lorsque l'on compare la structure de la valeur ajoutée nette dans chacune des catégories. C'est ce que montrent le tableau ci-dessus et le graphique ci-dessous.

L'agriculture traditionnelle accorde la première place à l'élevage avec 56 % de la valeur ajoutée nette de l'agriculture. Viennent ensuite les cultures annuelles avec un peu plus du 1/3 : 34 %. Les cultures arbustives forment les 10 % restant.

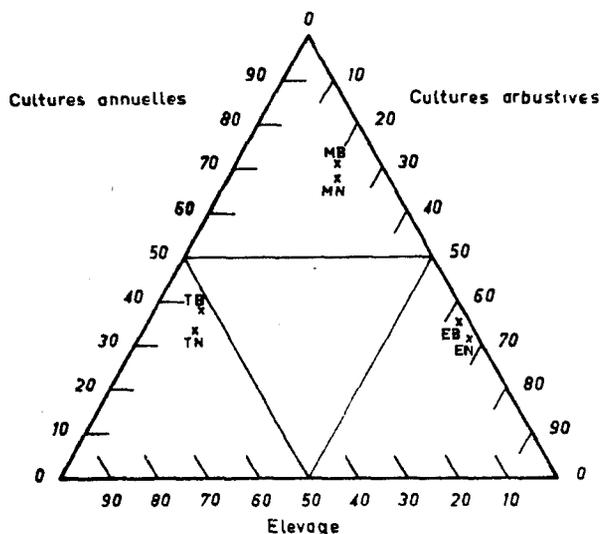
L'agriculture marocaine moderne est dominée par les cultures annuelles qui forment plus des 2/3 de la valeur ajoutée nette : 68 %. L'élevage y occupe moins de 10 %. Les cultures arbustives forment près du quart de la valeur ajoutée nette : 23 %.

L'agriculture étrangère est également dominée par une activité qui procure les 2/3 de la valeur ajoutée nette : ce sont cette fois les cultures arbustives. Les cultures annuelles forment 31 %. A l'élevage il ne reste que 2 %.

Chacune des trois catégories d'exploitants tire donc la plus grande partie de ses ressources d'une activité différente. En effet, le secteur tradi-

tionnel s'appuie pour moitié sur l'élevage. Le secteur marocain moderne s'appuie pour les 2/3 sur les cultures annuelles. Le secteur étranger s'appuie pour les 2/3 sur les cultures arbustives.

STRUCTURE DE LA PRODUCTION AGRICOLE



TN: Traditionnelle, valeur ajoutée nette TB: Traditionnelle, brute
 MN: Marocaine moderne, valeur ajoutée nette MB: Marocaine moderne, brute
 EN: Etrangère, valeur ajoutée nette EB: Etrangère, brute

Cette première constatation suffit déjà à différencier les trois grandes catégories d'exploitants. Le graphique ci-dessus illustre bien cette répartition des trois catégories d'exploitants en trois pôles du triangle.

Le caractère dominant de l'élevage en secteur traditionnel appartient virtuellement à *un seul* type d'élevage : celui qui consiste à faire paître des bovins, ovins, caprins, et qui dispose de 2 700 000 ha.

Le caractère dominant des cultures annuelles en agriculture marocaine moderne repose très largement sur *un seul* groupe de produit : les céréales.

Au contraire, le caractère dominant des cultures arbustives en agriculture européenne repose largement sur *deux* produits : les agrumes et la vigne.

Le caractère fondamental de la différence entre les trois catégories d'exploitants apparaît mieux encore lorsque l'on envisage les traits spécifiques suivants.

L'agriculteur traditionnel dispose en moyenne de quelque 8 ha de superficie agricole dont 4,3 ha de superficie culturale dont 3,2 ha sont annuellement cultivés. Mais l'agriculteur marocain moderne tout comme l'agriculteur étranger dispose d'une superficie agricole de 140 ha dont 110 sont annuellement cultivés. Cette énorme différence permet à l'agriculteur marocain moderne de dégager une valeur ajoutée nette de 24 000 DH par exploitation. A l'agriculteur étranger, elle permet de dégager une valeur ajoutée nette de 58 000 DH par exploitation. Alors que de ses 3 ou 4 ha cultivés et de ses quelques hectares pâturés, l'agriculteur traditionnel ne tire que 1 100 DH de valeur ajoutée nette.

c. L'emploi.

Ces différentes productions sont obtenues par l'emploi de 175 jours de travail par exploitation traditionnelle, 2 500 journées de travail par exploitation marocaine moderne, et 4 350 jours de travail par exploitation étrangère.

L'agriculture traditionnelle et l'agriculture étrangère procurent toutes deux le même nombre de jours de travail à l'hectare cultivé : 38 ou 39 jours. Au contraire, l'exploitation marocaine moderne ne nécessite que 20 journées de travail à l'ha cultivé. Mais l'équivalence de l'agriculture traditionnelle et de l'agriculture étrangère à ce propos, n'est pas due aux mêmes causes.

En effet, l'agriculture traditionnelle procure beaucoup d'emplois à l'ha parce qu'elle utilise des techniques rudimentaires.

L'agriculture européenne au contraire utilise tout autant de journées de travail à l'ha parce qu'elle repose pour une bonne part sur des cultures qui, bien que bénéficiant d'une technicité élevée, nécessitent cependant beaucoup de main-d'œuvre : les cultures arbustives principalement.

Quelques caractéristiques de chacun des trois secteurs

SEBOU 1960	Superficie cultivée et jachères (ha)	Valeur ajoutée nette par foyer agricole (DH)	Emploi annuel par exploitant (jours)	Emploi en cultures an. et arb. par ha cultivé (jours)	Valeur ajoutée nette / journée de travail (DH)	Valeur ajoutée nette cultures an. et arb. par ha cultivé
Traditionnel	4,3	1 100	175	38	6	150
Marocain moderne	140	24 000	2 500	20	10	200
Etranger	140	58 000	4 350	39	13	520
Total	5,3	1 450	200	37	7	210

L'agriculture marocaine moderne, s'appuyant à la fois sur des cultures ne nécessitant que peu de main-d'œuvre et sur une mécanisation poussée, ne procure que moitié moins de journées de travail à l'ha.

La *productivité du travail agricole* (c'est-à-dire la valeur ajoutée nette par journée d'emploi) se chiffre à 6 DH en agriculture traditionnelle. En agriculture marocaine moderne, l'emploi de techniques plus modernes permet le relèvement de cette productivité à 10 DH. En agriculture étrangère, cette productivité est encore plus élevée : 13 DH, soit le double de ce qu'elle est en agriculture traditionnelle.

Il convient de remarquer que, en agriculture étrangère, *la combinaison d'une haute technicité avec des cultures nécessitant beaucoup de main-d'œuvre, a permis à la fois l'emploi d'une main-d'œuvre 1°) abondante et 2°) très productive*. La qualification de cette main-d'œuvre est, en moyenne, plus élevée que dans le secteur traditionnel.

Au risque de nous répéter, il convient d'insister sur le fait fondamental que, en agriculture traditionnelle, la productivité du travail qui est de 50 % supérieure au salaire ouvrier minimum, est associée à un sous-emploi familial d'environ 50 %. Par conséquent, le faible taux de l'emploi fait plus qu'annuler les effets bénéfiques de la productivité du travail sur le revenu.

d. *L'intensivité.*

On conviendra de mesurer l'intensivité de la culture par la valeur ajoutée nette des cultures annuelles et arbustives par hectare cultivé.

Elle est de 150 DH à l'ha en agriculture traditionnelle.

En agriculture marocaine moderne elle est de 200 DH à l'ha. Cette légère supériorité résulte uniquement de l'obtention de meilleurs rendements par l'utilisation de techniques plus modernes. Mais elle n'est guère le résultat du choix de cultures différentes de celles pratiquées en secteur traditionnel, on l'a vu.

L'agriculture européenne, au contraire, joue sur les deux tableaux : elle utilise une technique très moderne *et* elle pratique d'autres cultures (cultures arbustives, notamment). *Cette double option lui permet d'obtenir un degré d'intensivité considérable* : 520 DH à l'ha.

Le tableau ci-dessous montre que *les moyens* utilisés pour obtenir pareille production sont très différents selon les catégories d'exploitants.

En effet, l'agriculteur traditionnel ne dépense en achats et amortissements que 40 DH par ha cultivé, principalement en semence et nourriture

des animaux. L'agriculteur marocain moderne dépense 120 DH à l'ha cultivé. L'agriculteur étranger dépense 250 DH à l'ha cultivé.

La comparaison du secteur traditionnel avec le secteur marocain moderne montre ce qui suit. Avec 3 fois plus de moyens, l'agriculteur marocain moderne n'augmente son produit que de 1/3. En termes absolus, avec 80 en plus, il obtient 50 en plus ; le rapport de ces deux chiffres est de 0,6. Même si l'on admet que la loi des rendements décroissants doive jouer, la disproportion des moyens et des résultats paraît élevée.

Résultats et moyens — par secteur				
SEBOU 1960	Tradi- tionnel	Marocain moderne	Etranger	Total
Cultures annuelles et arbustives				
Production brute à l'ha (DH)	190	320	770	290
Valeur ajoutée nette à l'ha (DH)	150	200	520	210
Achats + amortissements = moyens / ha (DH)	40	120	250	80
Valeur ajoutée nette / Production brute	90 %	63 %	68 %	82 %
SEBOU 1960	Marocain moderne par rapport à traditionnel	Etranger par rapport à traditionnel	Etranger par rapport à marocain moderne	
① Supplément de moyens utilisés (DH)	80	210	130	
② Supplément de produit net obtenu (DH)	50	370	320	
Rapport ②/①	0,6	1,8	2,5	

La comparaison du secteur traditionnel avec le secteur étranger montre qu'il est possible de mieux utiliser les moyens. En effet, avec 6 fois plus de moyens, le cultivateur étranger multiplie son produit net par 3,5. En termes absolus, avec 210 en plus, il obtient 370 en plus ; le rapport de ces deux chiffres est de 1,8.

La comparaison du secteur marocain moderne avec le secteur étranger confirme l'impression d'une plus grande efficacité des moyens utilisés de la part de l'agriculture étrangère. En effet, avec deux fois plus de moyens, elle multiplie son produit net par 2,5. En termes absolus, avec 130 de plus, elle obtient 320 de plus ; le rapport de ces deux chiffres est de 2,5.

Les paragraphes qui précèdent démontrent donc que les moyens sont loin de suffire par eux-mêmes, par leur seule masse. Il faut encore savoir les choisir judicieusement, ensuite pouvoir disposer de ceux que l'on désire obtenir, et enfin savoir les utiliser efficacement.

e. Le revenu.

Les différences si importantes constatées entre les trois grandes catégories d'exploitation ne peuvent manquer de faire sentir leur effet sur le revenu des agriculteurs. C'est ainsi que le revenu agricole net par agriculteur dans le secteur traditionnel se monte à environ 1 000 DH par an. L'agriculteur marocain moderne a un revenu net de 15 000 DH par an. L'agriculteur étranger a un revenu de 37 000 DH par an.

De tout ce qui précède il faut conclure que *les trois grandes catégories d'exploitants distinguées constituent fondamentalement trois types d'agriculture distincts.*

III. LES DIFFÉRENCES RÉGIONALES

Le bassin du Sebou a été divisé en 6 grandes régions. Les critères utilisés pour effectuer cette division ont trait d'une part aux caractéristiques du milieu naturel et d'autre part à la structure de la production agricole. A l'intérieur de chacune de ces 6 régions, des différences existent qui autoriseraient une sub-division régionale encore plus détaillée. Cependant, ces différences intra-régionales semblent moins nettes que les différences inter-régionales. C'est pourquoi le niveau de découpage auquel on s'est arrêté se justifie et paraît être suffisant.

Afin de s'en assurer, une série de graphiques a été dressée. Ils montrent la dispersion des communes composant une région autour de la moyenne régionale, et ce pour quelques-unes des principales caractéristiques de la production agricole. Ces graphiques indiquent parfois une grande homogénéité régionale et parfois une assez grande hétérogénéité. Ceci démontre qu'un découpage en sous-régions reste possible mais qu'il ne s'impose pas de prime abord ni partout.

1. Les poids respectifs des régions

Le tableau ci-dessous indique le poids de chacune des régions composant le bassin du Sebou, à divers points de vue.

En superficie, c'est le Moyen-Atlas qui occupe la plus grande partie : près de 30 % du total. Viennent ensuite trois régions de dimensions

comparables : Rharb, Rif, Pré-Rif, avec chacune 16 à 18 % de la superficie totale. Enfin, le pays Zemmour et le plateau de Meknès-Fès couvrent chacun 10 % du total.

Tout différent est le poids des régions si on le mesure à l'importance de la *population agricole*. C'est alors le Pré-Rif qui l'emporte avec 28 % de la population agricole du bassin du Sebou. Viennent ensuite le Rharb et le Rif avec environ 20 %. Ensuite le Moyen-Atlas avec 14 %. Et enfin le pays Zemmour et le plateau Meknès-Fès avec 8 et 9 %.

SEBOU 1960	Superficie totale	Population agricole	Superficie cultivée	Valeur ajoutée nette				Productivité de populat. agricole (Indice)
				Cultures annuelles	Cultures arbust.	Elevage	Total	
Rharb	16	18	25	26	38	20	27	15
Meknès-Fès ...	10	9	15	17	28	9	16	18
Zemmour	10	8	10	9	5	11	9	11
Pré-Rif	18	28	29	25	13	25	22	8
Rif	17	23	10	9	12	14	12	5
Moyen-Atlas ..	29	14	11	14	4	21	14	10
Sebou	100	100	100	100	100	100	100	10

Mais le poids économique de chacune des régions dans l'ensemble du bassin se mesure sans doute le mieux par sa contribution à la *valeur ajoutée* nette totale de l'agriculture. Le Rharb est alors la première région du bassin avec 27 % du total de la valeur ajoutée nette. Vient ensuite le Pré-Rif avec 22 %. Ensuite le plateau de Meknès-Fès et le Moyen-Atlas avec 16 % et 14 %. Enfin, le Rif avec 12 % et le pays Zemmour avec 9 %. Ensemble, le Rharb et le plateau de Meknès-Fès contribuent pour 43 % à la valeur ajoutée nette totale du bassin du Sebou.

Il est intéressant de comparer d'une part la contribution d'une région à la *valeur ajoutée* nette totale et d'autre part la *population agricole* de cette région. En effet, si le plateau de Meknès-Fès, par exemple, n'intervient que pour 16 % dans l'ensemble du bassin n'est-ce pas parce que sa population agricole ne représente que 9 % de celle de l'ensemble du Sebou ?

Définissons la productivité de la population agricole par le rapport suivant : valeur ajoutée nette/population agricole. Donnons la cote 10 à la productivité moyenne de la population agricole de l'ensemble du bassin du Sebou. On s'aperçoit alors que 2 ou 3 régions se situent aux alentours de cette moyenne : le Moyen-Atlas avec 10, le pays Zemmour avec 11, le Pré-Rif avec 8. Les trois autres régions s'en écartent sensiblement. Le Rif avec 5 seulement est la région de loin la plus pauvre. En revanche, les deux zones du Rharb et de Meknès-Fès montrent une productivité nettement plus élevée : respectivement 15 et 18.

La *spécialisation* de certaines régions peut apparaître de cette manière. C'est ainsi que le Rharb qui contribue pour 27 % à la valeur ajoutée nette totale, contribue pour 38 % à la valeur ajoutée nette en arboriculture. L'arboriculture domine également sur le plateau de Meknès-Fès en contribuant pour 28 % au total de l'arboriculture du Sebou. Outre ces deux cas, la spécialisation la plus nette est celle du Moyen-Atlas où l'élevage forme plus du 1/5 de l'élevage de l'ensemble du bassin alors que la région ne contribue que pour 14 % à la valeur ajoutée nette totale du Sebou.

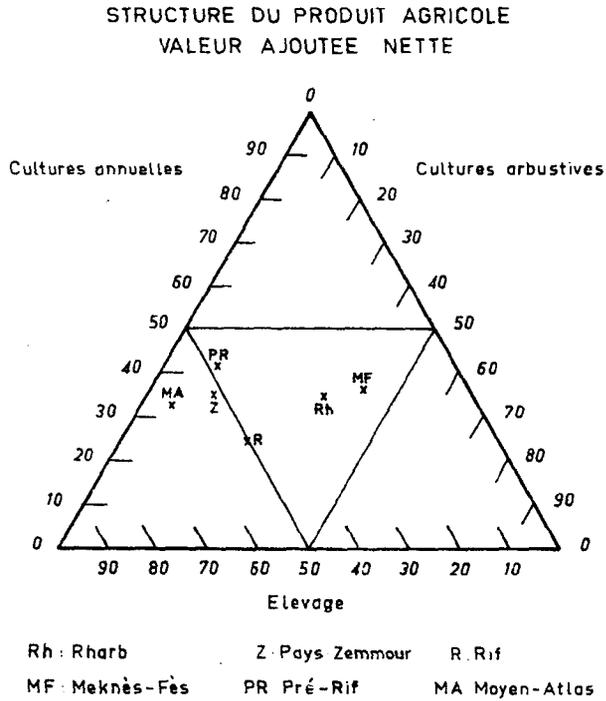
En détaillant encore davantage, on s'aperçoit que le Rharb fournit 80 % des agrumes du Sebou. Le Pré-Rif fournit 56 % des olives du Sebou. Le plateau de Meknès-Fès fournit 64 % de la vigne du Sebou. Le Rharb encore fournit 76 % des cultures industrielles, 42 % des cultures fourragères, 44 % des maïs, sorgho, mil. Le Pré-Rif fournit 30 % du blé dur et 33 % de l'orge.

On le voit, les spécialisations les plus poussées concernent trois cultures arbustives et les cultures industrielles. Les régions ne se spécialisent guère dans les cultures de subsistance.

2. Les différences de structures

C'est dans le Rharb que la *structure de la valeur ajoutée nette* semble la plus équilibrée. En effet, les cultures annuelles, les cultures arbustives, l'élevage, interviennent chacun pour 1/3 du total. Dans la région de Meknès-Fès, les cultures arbustives dominent légèrement au détriment de l'élevage qui recule à 23 % du total seulement. Dans les quatre autres régions, l'élevage procure environ 50 % de la valeur ajoutée nette ; le reste étant partagé entre cultures annuelles et cultures arbustives dans les proportions de 3/4 et 1/4. Les régions montagneuses cependant se distinguent quelque peu des autres ; le Rif avec un peu plus de cultures arbustives : elles interviennent pour 24 % dans la valeur ajoutée nette totale ; le Moyen-Atlas avec un peu plus d'élevage : il intervient pour 61 % dans la valeur ajoutée nette totale.

Le graphique ci-dessous montre bien ces différences régionales.



On voit nettement les deux zones du Rharb et de Meknès-Fès se détacher du groupe des autres régions. Les caractéristiques du milieu montagnard infléchissent quelque peu la structure de la production agricole du Rif et du Moyen-Atlas qui se détachent légèrement de ce groupe.

Les résultats obtenus par l'agriculture sont très différents d'une région à l'autre. C'est ainsi que la *valeur ajoutée nette par foyer* dépasse nettement 2 000 DH dans le Rharb et le plateau de Meknès-Fès, alors qu'elle reste très inférieure à ce montant dans les quatre autres régions et particulièrement dans la région pauvre du Rif. Dans l'ensemble, la valeur ajoutée nette par foyer dans les deux zones du Rharb et de Meknès-Fès est double de ce qu'elle est ailleurs.

La supériorité du Rharb et de la région de Meknès-Fès se manifeste encore dans le degré d'intensivité de l'agriculture. En effet, la valeur ajoutée nette des cultures annuelles et arbustives par hectare cultivé, est de 310 DH à Meknès-Fès et de 270 DH dans le Rharb. Dans le Rif, elle est de 220 DH. Ailleurs, elle se situe entre 150 et 180 DH, soit près de deux fois moins que dans les deux zones du Rharb et de Meknès-Fès.

Quelques caractéristiques régionales				
SEBOU 1960	Emploi annuel par foyer agricole (jours)	Emploi en cultures annuelles et arbustives /ha cultivé (jours)	Valeur ajoutée nette par emploi agricole (DH)	Valeur ajoutée nette cultures annuelles et arbustives /ha cultivé (DH)
Rharb	270	41	8	270
Meknès-Fès ...	260	33	10	310
Zemmour	240	35	6,5	160
Pré-Rif	200	35	6	145
Rif	120	49	6,5	220
Moyen-Atlas ..	210	33	7	180
Sebou	200	37	7	210

De tout ceci on peut conclure que les zones du Rharb et de Meknès-Fès se distinguent nettement de l'ensemble des autres régions. En effet, elles disposent d'une superficie culturale par agriculteur supérieure à la moyenne. Sur cette superficie, les agriculteurs travaillent un peu plus qu'ailleurs. La productivité de leur travail est plus élevée. L'intensivité de l'agriculture y est plus forte. Pour toutes ces raisons, les deux zones du Rharb et de Meknès-Fès dégagent un revenu par hectare et par agriculteur très nettement supérieur à celui que l'on dégage ailleurs.

A maints égards, le plateau de Meknès-Fès se situe à un niveau légèrement supérieur au Rharb. En effet, les exploitations y sont un peu plus grandes. L'intensivité de l'agriculture y est un peu plus forte. La productivité du travail y est plus élevée. Le revenu dégagé par l'agriculteur est plus élevé. Cependant, le nombre de journées de travail fournies par hectare ou par agriculteur est légèrement inférieur.

Quelques caractéristiques régionales					
SEBOU 1960	Structure de la valeur ajoutée nette (en % du total)			Valeur ajoutée nette par foyer agricole (DH)	Superficie cultivée et jachères par foyer agricole (ha)
	Cultures annuelles	Cultures arbustives	Elevage		
Rharb	34	34	32	2 100	6,7
Meknès-Fès	36	41	23	2 600	8,2
Zemmour	35	14	51	1 600	7,1
Pré-Rif	39	14	47	1 200	5,4
Rif	26	24	50	800	2,0
Moyen-Atlas ...	32	7	61	1 500	5,6
Sebou	34	24	42	1 450	5,3

Ce résultat est obtenu sur des *exploitations* dont la *taille* (parcours exclus) est légèrement supérieure à la moyenne. En effet, avec 7 ou 8 ha, les cultivateurs de ces deux zones disposent donc d'un peu plus d'espace à cultiver que les autres qui disposent de 5 à 7 ha ou même de 2 ha seulement dans le Rif. Sous ce rapport, le pays Zemmour avec 7 ha est plus favorisé que le Pré-Rif et le Moyen-Atlas avec 5,5 ha.

Sur cette surface, l'emploi offert par exploitation est de 240 à 270 jours dans le Rharb, le plateau de Meknès-Fès, le pays Zemmour. Dans le Pré-Rif et le Moyen-Atlas, il est de 200 jours. Dans le Rif, il est de 120 jours.

Grâce peut-être à l'existence d'une petite irrigation relativement abondante et grâce à l'importance de l'arboriculture, c'est dans le Rif que l'emploi par hectare cultivé est le plus élevé : 50 jours. Vient ensuite le Rharb avec 41 jours à l'ha. Toutes les autres régions se situent sur le même pied avec 33 à 35 jours à l'ha.

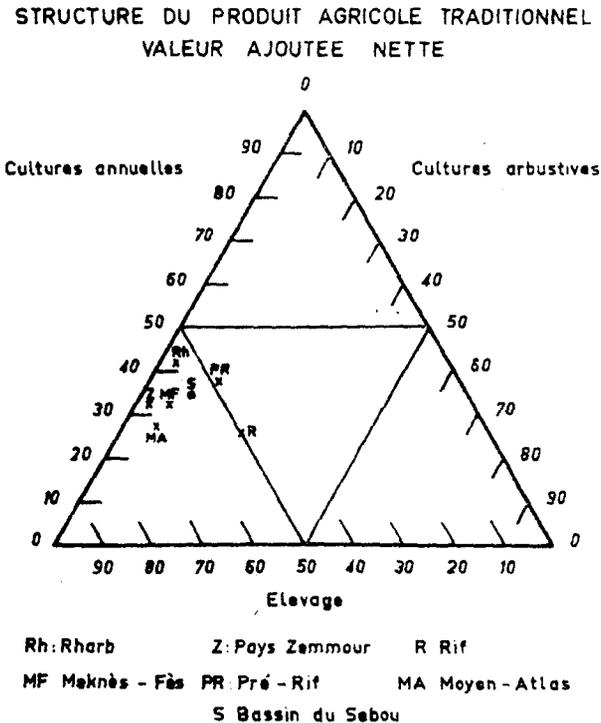
C'est dans la région de Meknès-Fès et dans le Rharb que la *productivité de l'emploi* agricole est la plus élevée : respectivement 10 DH et 8 DH par journée de travail. Dans les autres régions, cette productivité est de 6 à 7 DH.

**IV. AGRICULTURES RÉGIONALES
ET CATÉGORIES D'EXPLOITANTS**

I. Structure du produit agricole

Les agriculteurs appartenant aux trois grandes catégories d'exploitants que nous avons distinguées, ne se répartissent pas d'une manière homogène entre chacune des six régions. En effet, 70 % des agriculteurs marocains modernes sont dans le Rharb et dans la région de Meknès-Fès ; 20 autres % se trouvent dans le Pré-Rif. D'autre part, 75 % des agriculteurs étrangers se trouvent également dans le Rharb et dans la région de Meknès-Fès. On devine aisément que cette concentration de l'agriculture moderne dans ces deux zones ne va pas sans influencer considérablement la structure de la production agricole de ces régions. Afin de voir dans quelle mesure le type d'agriculture est responsable des différences régionales constatées, il convient d'analyser la structure de la production agricole de chacun des trois grands secteurs pris séparément.

Le graphique ci-dessous illustre clairement la proposition suivante : *la structure du produit agricole du secteur traditionnel varie peu d'une région à l'autre.*



En d'autres termes, quel que soit l'endroit où elle se pratique, l'agriculture traditionnelle tire sa subsistance des cultures annuelles, des cultures arbustives et de l'élevage, dans des proportions analogues. Le milieu naturel exerce sans doute une influence sur cette agriculture : les rendements varient, les plantes cultivées ne sont pas pareilles partout. Mais jamais au point d'y introduire des différences de structures fondamentales. C'est la région du Rif qui se distingue le plus nettement des autres régions. Sa très forte pluviosité, ses fortes pentes, l'érosion intense qui y sévit, la très forte densité de la population, contribuent certainement à faire du Rif la région la plus nettement individualisée parmi les six régions qui composent le bassin du Sebou.

Partout donc, l'agriculture traditionnelle tire sa subsistance pour plus de la moitié de l'élevage, pour 30 à 50 % des cultures annuelles, pour quelque 10 % des cultures arbustives (sauf dans le Rif où ce pourcentage est nettement plus élevé).

Cette persistance des traits spécifiques de la catégorie d'exploitation à travers toutes les régions se manifeste également à propos de l'agriculture marocaine moderne et à propos de l'agriculture étrangère. En effet, partout, l'agriculture moderne tire son principal revenu des cultures annuelles. La part des cultures annuelles dans la valeur ajoutée nette totale varie cependant de 54 à 84 % selon les régions. L'agriculture étrangère tire souvent son principal revenu des cultures arbustives. Cependant, ce n'est pas le cas dans le Pré-Rif et dans le Moyen-Atlas où les cultures annuelles l'emportent sur les cultures arbustives ; ces dernières conservent cependant une part de la valeur ajoutée nette totale, supérieure à 30 %.

Sans doute constate-t-on un certain nombre d'adaptations de l'agriculture aux conditions du milieu naturel dans lequel elle s'exerce. C'est ainsi que les arbres sont abondants dans le Rif, les agrumes existent surtout dans le Rharb, l'élevage caractérise les plateaux du Moyen-Atlas, l'olivier se trouve rarement à proximité de la côte, etc. Mais ces diverses adaptations se font au sein d'une même structure globale. Elles ne changent pas le type d'agriculture pratiqué dans ses grandes orientations techniques ni dans les proportions accordées aux trois principales composantes de l'agriculture.

Une conclusion s'impose : les différences entre catégories d'exploitants sont nettement plus importantes que les différences régionales. D'autre part, ces différences régionales sont largement déterminées par le degré de présence de l'agriculture moderne.

2. Autres caractéristiques

L'aptitude d'un type d'agriculture à exploiter les potentialités naturelles d'une région peut être mise en évidence.

En effet, quelle que soit la région, l'agriculture traditionnelle a un degré d'intensité à peu près partout pareil. En le mesurant par la valeur ajoutée nette des cultures annuelles et arbustives par hectare cultivé, il se situe partout aux environs de 150 DH, sauf dans le Rif où il dépasse 200 DH.

Au contraire, l'intensité de l'agriculture étrangère est supérieure dans les deux zones du Rharb et de Meknès-Fès à ce qu'elle est ailleurs : 610 DH dans le Rharb, 570 DH à Meknès-Fès, contre 240 à 450 DH ailleurs.

En agriculture marocaine moderne, le degré d'intensité est très variable selon les régions et il ne paraît pas particulièrement plus élevé dans les zones du Rharb et de Meknès-Fès.

Quant à la *productivité du travail agricole*, en secteur traditionnel, elle est à peu près pareille partout. Il en va de même dans le secteur de l'agriculture étrangère, sauf peut-être sur le plateau de Meknès-Fès.

Quant à la *taille des exploitations*, elle ne varie guère selon les régions. En effet, l'agriculteur traditionnel dispose partout de 3 à 4 hectares de superficie cultivée, tandis que l'agriculteur moderne dispose d'environ une centaine d'hectares cultivés. Dans le Rharb et dans la région de Meknès-Fès où l'agriculture étrangère occupe respectivement 26 % et 42 % de la superficie cultivée, la taille de l'exploitation traditionnelle n'est pas sensiblement inférieure à ce qu'elle est ailleurs.

V. SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'il convient de ne pas accorder aux chiffres de cette étude une valeur de précision absolue. Les données quantitatives expriment un ordre de grandeur. Des erreurs parfois importantes peuvent s'y être glissées.

UNE DOMINANTE : LA CATÉGORIE D'EXPLOITATION

I. Primauté de la notion

Il convient de relever la *grande importance revêtue par la notion de catégorie d'exploitation* dans les structures agricoles du bassin du Sebou, c'est-à-dire, finalement, du *type d'agriculture*.

Car c'est entre les différentes catégories d'exploitation que se situent, à tous égards, les principales différences observées au sein de l'agriculture du bassin du Sebou. En effet, les différences régionales constatées sont d'une moindre ampleur.

Cependant, ces différences régionales sont importantes au point de vue des potentialités naturelles. C'est principalement au vu de ces potentialités que l'agriculture étrangère a choisi les zones où elle s'est installée. Elle ne pouvait évidemment réaliser n'importe où ce qu'elle a réalisé dans le Rharb et à Meknès-Fès. Mais ce choix étant fait, l'introduction de nouvelles cultures et de nouvelles techniques a eu pour effet de modifier considérablement la structure de la production agricole, le degré d'intensité de l'agriculture et la productivité de l'emploi. De sorte que l'écart actuellement constaté entre les trois types d'agriculture est beaucoup plus important que les différences inter-régionales.

2. Les exploitations modernes

Les caractéristiques économiques de l'*exploitation agricole moderne* étrangère sont généralement favorables au développement agricole.

En effet, ce type d'exploitation est intensif et productif. Il fournit autant d'emplois par surface que l'agriculture traditionnelle. Cette dernière observation cependant, couvre de vastes variations : les cultures arbustives procurent en effet beaucoup plus d'emplois que l'agriculture traditionnelle, mais les cultures annuelles en fournissent beaucoup moins.

L'exploitation agricole marocaine moderne se trouve être quelque peu différente. En effet, la productivité du travail y est également élevée. Mais elle ne procure que moitié moins d'emplois à l'hectare. De plus et surtout, elle est nettement *moins intensive* que l'agriculture du secteur étranger. En effet, son degré d'intensité n'est que de 30 % supérieur à celui de l'agriculture traditionnelle. Tel quel, ce type d'agriculture ne constitue donc pas une solution recommandable dans les régions où la terre est rare.

La valeur ajoutée nette par exploitation est à partager entre : l'impôt, les loyers, intérêts et dividendes, l'investissement net, les salariés, le chef d'exploitation, le solde. Actuellement, en secteur étranger, la répartition accorde 1/4 aux salaires des ouvriers et 64 % au chef d'exploitation, à l'investissement net et au solde, sans qu'il soit possible de faire la part de chacun de ces trois derniers postes. Le reste va à l'impôt, aux intérêts, aux dividendes, au loyer.

Dans ce type d'exploitation, la sensibilité de ces revenus à une réduction de la production brute est assez importante. En effet, perdre par exemple 20 % de la production brute, équivaut à perdre 33 % des revenus à répartir.

3. Les raisons des écarts

L'écart constaté entre les trois catégories d'exploitants au sujet de la valeur ajoutée nette par foyer et au sujet du revenu par foyer, est dû à plusieurs causes.

Pour une part, il est dû à une productivité et à une intensivité différentes : ceci est davantage vrai pour l'agriculture étrangère que pour l'agriculture marocaine moderne.

Mais pour une autre part il est dû à la taille de l'exploitation. En effet, la taille des exploitations modernes est sans commune mesure avec celle des exploitations traditionnelles.

Vu le caractère assez peu intensif de l'exploitation marocaine moderne, on peut affirmer que sa forte valeur ajoutée nette par exploitant est due à peu près uniquement à la taille de l'exploitation exprimée en nombre d'hectares.

En ce qui concerne le secteur étranger, la valeur ajoutée nette élevée par exploitant, est due d'une part à la taille de l'exploitation et d'autre part à une intensivité plus de trois fois supérieure à celle du secteur traditionnel.

4. Les rentes

La rente de la terre et du cheptel a été assez grossièrement évaluée. Le poids qu'elle représente par rapport à la valeur de la production brute ou nette, se situe entre 10 et 15 % de cette valeur, pour le secteur traditionnel. Pour l'ensemble du secteur agricole, cette rente représente environ 10 % de la production totale.

CULTURE, ÉLEVAGE, DENSITÉ DE POPULATION

5. Cultures annuelles et cultures arbustives

La répartition de la superficie cultivée entre cultures annuelles et cultures arbustives s'explique par diverses raisons. D'autre part, elle a diverses conséquences.

L'importance accordée aux cultures arbustives est d'abord liée à la présence d'exploitations étrangères. Son effet sur le produit par habitant est très net. En effet, la comparaison du produit brut par habitant d'une part et de la part des cultures arbustives dans le produit brut d'autre part, établie pour chacune des communes du bassin du Sebou, montre l'existence d'une corrélation positive ; surtout dans la région du Rharb et dans celle de Meknès-Fès, à cause de la présence d'une arboriculture (du secteur étranger) très productive. La corrélation positive existe également pour le pays Zemmour et, dans une moindre mesure, pour le Moyen-Atlas. Cependant, elle ne se manifeste pas dans le Pré-Rif ni dans le Rif.

D'autre part, les relations entre la part des arbres dans la superficie cultivée et la superficie cultivée par agriculteur, font ressortir l'existence d'une corrélation négative dans le Pré-Rif et dans le Rif. Aucune corrélation ailleurs.

Par conséquent, dans les régions du Rif et du Pré-Rif qui sont celles où la densité de la population est la plus élevée, la plantation d'arbres permet de réduire la surface nécessaire à chaque foyer sans pour autant réduire le revenu de ces foyers. Dans ces conditions, il est normal qu'il n'y ait pas de corrélation positive dans cette région entre le produit brut par habitant et la part des cultures arbustives dans le produit brut.

6. Intensivité des cultures arbustives

Quel que soit le type d'agriculture, le caractère intensif de la culture arbustive par rapport à la culture annuelle est toujours très accusé.

En effet, en secteur traditionnel, la valeur ajoutée nette par hectare est quatre fois plus élevée pour les cultures arbustives que pour les cultures annuelles. Dans le secteur marocain moderne cette proportion est de 1 à 5. Dans le secteur étranger, elle est de 1 à 6.

Par conséquent, lorsque l'on change de type d'agriculture, on accroît encore la différence d'intensivité de la culture arbustive par rapport à la culture annuelle.

Il semble donc que le potentiel d'intensification des cultures arbustives paraît plus élevé que celui des cultures annuelles. En effet, l'agriculture étrangère multiplie par 2 l'intensivité des cultures annuelles par rapport au secteur traditionnel, et elle multiplie par 3 l'intensivité des cultures arbustives. *La technique moderne semble donc surtout permettre l'intensification par les cultures arbustives*, du moins telle qu'elle a été appliquée dans le passé.

Intensivité des cultures annuelles et arbustives				
SEBOU 1960	Traditionnel	Marocain moderne	Etranger	Etranger par rapport à tradition.
① Cultures annuelles : valeur ajoutée nette / ha (DH)	125	155	225	2
② Cultures arbustives : valeur ajoutée nette / ha (DH)	460	750	1 370	3
Rapport ②/①	4	5	6	

Cependant, la productivité du travail en cultures arbustives est du même ordre de grandeur qu'en cultures annuelles, et ce dans chacun des trois grands secteurs de l'agriculture.

Dans une agriculture qui ne dispose pas de beaucoup d'espace, le rôle des cultures arbustives doit être important. L'agriculture du bassin du Sebou en est une illustration.

7. L'élevage

L'élevage est pratiquement entre les mains du secteur traditionnel dans sa totalité. L'élevage est pratiqué d'une manière parfaitement extensive. En effet, l'élevage des bovins, ovins, caprins, procure 172 millions de DH de valeur ajoutée nette. Rapportés aux 2 700 000 ha parcourus par les troupeaux, cela donne un produit net à l'ha de 64 DH, chiffre qui dénote un degré d'intensivité faible. Mais peut-être n'est-ce pas la moins bonne façon de tirer une production des espaces disponibles ?

En secteur traditionnel, l'élevage est l'activité qui procure au travail la plus grande productivité. En effet, la productivité de l'emploi dans cette activité est de 10 DH par journée de travail, soit une fois et demie plus que la productivité d'un emploi en cultures annuelles et arbustives du même secteur traditionnel ; soit autant que la productivité de l'emploi en cultures marocaines modernes ; soit moins cependant que la productivité de l'emploi en agriculture étrangère. Cette productivité relativement élevée de l'emploi sera un obstacle à vaincre pour l'élimination de ce type d'élevage extensif.

En milieu traditionnel, la culture de plantes fourragères pour le bétail est encore peu répandue. Cependant, dans l'ensemble du bassin du Sebou 26 000 ha y sont consacrés.

Il est surtout intéressant de constater que la répartition de ces 26 000 ha entre les six régions n'est pas du tout homogène.

En effet, le Rif et le Pré-Rif en cultivent chacun 1/3 ; le Rharb en cultive 22 % ; le reste est laissé aux trois autres régions. On aura remarqué que les régions où la culture fourragère est surtout répandue sont précisément les régions où la densité de la population est la plus élevée. Il semble par conséquent que là où l'espace manque pour le parcours des troupeaux, la nécessité de maintenir ces troupeaux en vie conduit les cultivateurs à cultiver du fourrage. Il semble donc que dans les régions de forte densité de population s'observent les premiers signes du passage d'un élevage très extensif à un élevage un peu moins extensif. Ceci ne signifie pas que cette relation soit générale et nécessaire.

8. La densité de population joue un rôle

Par conséquent, le rôle joué par la densité de la population est complexe.

D'une part, la densité de la population est telle qu'en certaines régions on approche du point de saturation compte tenu du niveau technique actuellement pratiqué par l'agriculteur traditionnel. Le capital-sol est menacé par la mise en culture de pentes trop fortes, par la réduction de la jachère, par le sur-pâturage. C'est là la manière sombre de brosser le tableau.

D'autre part, la forte densité de population semble s'accompagner de deux phénomènes : 1°) présence de cultures arbustives plus abondantes ; 2°) présence de culture fourragère. Ces deux corrélations pourraient s'expliquer par une première réaction des populations vis-à-vis d'une disponibilité en terres de plus en plus réduite. Cependant cette légère tendance vers plus d'intensivité agricole reste de faible ampleur. Elle paraît tout à fait insuffisante à enrayer la paupérisation due au manque de terres ou au manque d'intensivité de l'exploitation agricole.

Néanmoins, il semble que ce soit dans les régions de forte densité de population que la voie soit déjà ouverte à une modification des structures agricoles vers plus d'intensivité et de productivité. Il paraît donc souhaitable de commencer l'action dans ces régions, pour le double motif que c'est là qu'elle est le plus nécessaire et que c'est là qu'elle se trouve déjà

être entamée. Cependant, dans d'autres régions, des potentialités plus élevées peuvent également engager à une priorité dans l'action.

PERSPECTIVES

9. Ce tour d'horizon de l'agriculture du bassin du Sebou conduit à tirer quelques conclusions à propos des tendances perçues par l'analyse. Que signifie, pour l'avenir, le développement constaté d'un type d'agriculture moderne avec certaines caractéristiques d'intensivité, de productivité, d'emploi ?

Le problème de ces perspectives est cependant trop important pour être soulevé autrement que d'une manière très rapide. Une autre étude développera ces problèmes avec toute l'ampleur qu'ils méritent.

Deux faits domineront l'avenir agricole du bassin Sebou :

1° la quantité de terres cultivables est limitée et actuellement utilisée dans sa quasi-totalité,

2° la population s'accroît à un rythme très rapide.

C'est dans ce contexte qu'il faut encore se fixer l'objectif d'accroître le revenu par habitant.

Compte tenu des deux contraintes signalées ci-dessus, il ne sera possible d'atteindre l'objectif que d'une seule manière : par l'intensification, c'est-à-dire l'accroissement de la valeur ajoutée nette à l'ha. Par conséquent, *l'objectif premier et fondamental* de la politique agricole doit être de rechercher *l'intensivité* optimum permise par les conditions naturelles, techniques et humaines. Et ce sur la plus grande superficie possible.

Ce n'est alors que dans le cadre de cette optimisation de l'intensivité que l'on cherchera à améliorer la *productivité du travail*. L'accroissement de productivité permettra d'affecter une partie des ressources et de la main-d'œuvre à des travaux productifs d'investissement.

En conséquence, l'agriculture future du bassin du Sebou devra être avant tout intensive et ensuite productive (quant au travail).

La leçon du présent est d'avoir montré qu'une agriculture à la fois intensive et productive peut être pratiquée dans le bassin du Sebou. C'est une agriculture qui a permis de dégager une épargne qui s'est, en partie, réinvestie en agriculture.

Le type d'agriculture pratiqué par les européens a indiqué certaines voies vers plus d'intensivité et de productivité : il a misé sur l'arbre surtout, moins sur les cultures annuelles. Il ne s'est pas orienté vers l'élevage, pour diverses raisons probablement non agricoles.

Le type d'agriculture pratiqué par la moyenne de la catégorie dite « marocain moderne », ne semble pas devoir constituer une voie à suivre. En effet, il présente un défaut qui ne pourra pas être accepté dans le Maroc de demain, à savoir une intensivité trop faible, à peine supérieure à celle du secteur traditionnel.

L'agriculture moderne peut et doit être encore améliorée. Dans la mesure du possible, la culture des plantes annuelles actuellement dominantes ne paraît pas devoir être poussée car il s'agit de cultures insuffisamment intensives. Les cultures arbustives, au contraire, ont une productivité et un degré d'intensivité considérables. Quant à l'élevage, il sera sans doute l'activité qui posera le plus de problèmes. Tel qu'il est pratiqué actuellement, il procure une forte productivité à l'emploi agricole mais il n'est pas intensif ; par conséquent il devra être transformé. Malheureusement, le type d'agriculture moderne étranger offre peu d'expériences qui permettent de juger du degré d'intensivité qui pourra être atteint en matière d'élevage.

LES SIX REGIONS DU BASSIN DU SEBOU

Les limites reproduites sur cette carte
épousent le tracé de limites communales

